



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 18 décembre 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 10 décembre 2025

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86
Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 68
Nombre de procurations : 16

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Patrick AUDARD
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM	Monsieur Léo LACHAMBRE
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Monsieur Rémi DETANG	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Catherine VICTOR
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur François SARRON-PILLOT
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Christophe AVENA	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Georges MEZUI	Madame Catherine PAGEAUX
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Didier RELOT
Madame Christine MARTIN	Madame Céline RENAUD	Madame Monique BAYARD
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Madame Catherine GOZZI
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Philippe SCHMITT
Madame Céline TONOT	Madame Laurence GERBET	Madame Céline RABUT
Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Frédéric GOULIER
Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Olivier MULLER	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Patrice CHATEAU	Madame Noëlle CAMBILLARD
Madame Brigitte POPARD	Madame Delphine BLAYA	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
	Monsieur Lionel SANCHEZ	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI

Membres absents :

Madame Stéphanie MODDE	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Danielle JUBAN
	Madame Kildine BATAILLE pouvoir à Madame Ludmila MONTEIRO
	Madame Stéphanie VACHEROT pouvoir à Madame Nadjoua BELHADEF
	Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM
	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Madame Sladana ZIVKOVIC
	Monsieur Jean-François COURGEY pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Madame Caroline JACQUEMARD pouvoir à Madame Claire VUILLEMIN
	Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL
	Monsieur David HAEGY pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
	Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Monsieur Léo LACHAMBRE
	Monsieur Gaston FOUCHERES pouvoir à Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Madame Monique BAYARD
	Madame Isabelle PASTEUR pouvoir à Monsieur Rémi DETANG
	Monsieur Adrien GUENE pouvoir à Madame Noëlle CAMBILLARD
	Monsieur Cyril GAUCHER pouvoir à Monsieur Emmanuel BICHOT

OBJET : ECOLOGIE URBAINE ET SERVICES D'INTERET COLLECTIF**Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à ENEDIS pour le complément d'élagage des arbres situé à proximité des ouvrages de la concession**

Dans le cadre de son contrat de concession Enedis est tenu de protéger la population et les ouvrages de la concession des dégâts que pourraient occasionner une végétation trop importante aux alentours des lignes électriques aériennes. Cette réglementation est inscrite dans le code de l'énergie. La Loi prévoit que cette obligation d'élagage autour des réseaux publics soit à la charge des propriétaires des arbres.

Afin de respecter la nature du port des arbres touchés par cette obligation d'élagage autour des réseaux électriques, Dijon métropole souhaite réaliser un complément d'élagage sur les parties de l'arbre situés en dehors de la zone de danger autour des lignes électriques traitée par Enedis. Pour minimiser la gêne aux riverains et à la circulation, il est souhaitable que ce complément d'élagage se réalise conjointement aux travaux d'élagage d'Enedis.

Selon les termes de l'Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et ses rapports avec la maîtrise d'ouvrage privée, Dijon métropole a la possibilité de déléguer tout ou partie de sa maîtrise d'ouvrage, dans l'intérêt de la collectivité.

L'objet de cette convention est de définir les termes administratifs, techniques et financiers autorisant la délégation à Enedis de l'élagage de la partie des arbres situés sur le domaine public et en dehors de l'environnement des ouvrages électriques.

Pour rappel l'ancienne convention concernant l'élagage des arbres approuvée au conseil métropolitain du 28 mars 2023 portait uniquement sur les arbres de la ville de Dijon.

Cette nouvelle convention étend la prise en compte des arbres sur le périmètre des 23 communes de Dijon métropole.

Selon le recensement réalisé par Enedis 18,64 km de réseau nécessitent une intervention sur les arbres, représentant 1678 arbres.

En synthèse un budget total de 250 K€ pour les 23 communes de la métropole (125 k€ à la charge d'Enedis et 125 k€ à la charge de Dijon métropole).

Ce projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage est annexé à la délibération.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** le projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à Enedis pour le complément d'élagage des arbres traités par Enedis dans le cadre de la protection des ouvrages électriques,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer les conventions définitives,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à solliciter toutes subventions susceptibles d'être accordées au bénéfice de la réalisation de l'opération,
- **d'autoriser** le Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à la bonne exécution de ce dossier.

SCRUTIN	POUR : 84	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 16 PROCURATION(S)	

